

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 146 (2001)  
**Heft:** 3

**Erratum:** Un avion furtif américain abattu sur la Yougoslavie

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 17.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## **Les militaires en service long des Forces terrestres peuvent devenir sous-officiers**

Les militaires en service long des Forces terrestres peuvent devenir sous-officiers, d'une part s'ils sont retenus lors du recrutement comme candidats potentiels, d'autre part si, dans les premières semaines de l'école de recrues, ils sont choisis pour passer à l'école de sous-officiers, en cas d'aptitude et d'intérêt. Aux Forces aériennes, aucune école de sous-

officiers « Militaires en service long » n'est prévue dans le projet-pilote.

Pour tous les militaires en service long, nourriture et logement sont gratuits. Le militaire est couvert par l'assurance militaire, ce qui réduit ses primes civiles d'assurance maladie. Il reçoit une indemnité journalière minimale de 47 francs (solde et allocation pour perte de gain). Pour les sous-officiers, le montant de l'indemnité journalière représente au minimum 114 francs. Au terme des 300 jours de service en bloc, les militaires en service long sont

incorporés dans la réserve de l'armée.

## **Le recrutement dès maintenant et partout en Suisse**

Les premières écoles-pilote (Forces terrestres et Forces aériennes) débuteront le 9 juillet 2001 et s'achèveront le 26 avril 2002. Le recrutement des militaires en service long s'effectue dès maintenant, partout en Suisse, dans le cadre des recrutements réguliers: il est également ouvert aux femmes.

**Forces terrestres/info**

### **Courrier**

## **Un avion furtif américain abattu sur la Yougoslavie**

J'ai relevé dans l'article de Kaj Gunnar « Abattu sur la Yougoslavie » (RMS novembre 2000) une inexactitude. « Un officier français, travaillant pour la Russie, a révélé à Moscou l'objectif et le plan de vol. » Cette assertion est totalement fautive. Ce qui est malheureusement exact par contre, c'est qu'un officier travaillant à Bruxelles à l'OTAN a eu des relations d'information ambiguës avec un agent serbe et aurait dévoilé certaines choses d'ordre général. »

**Général de Dinechin, président de la Saint-Cyrienne**